

Agression sur personnel

Le, 11 Mars 2026

Notre détention est plus que jamais en ébullition permanente. Hier, une surveillante du CD1 a malheureusement fait les frais de cette ambiance très pesante que nous subissons au quotidien.

Lors de la distribution du repas, une altercation entre deux détenus a éclaté et s'est vite transformée en bagarre de rue. Notre collègue a eu le courage et le professionnalisme d'intervenir et de s'interposer afin d'y mettre fin, or la violence des coups aura eu raison de son intégrité physique.

Un coup au visage lui sera malheureusement asséné avant que cette situation ne soit maîtrisée.

Deux mises en prévention et une collègue meurtrie et choquée clôtureront finalement les débats.

L'**Ufap** exige :

- Une peine de 30 jours de QD et un passage en comparution immédiate pour des faits de violences volontaires à l'encontre d'une personne dépositaire de l'autorité publique.
- Son transfert à l'issue de son quartier disciplinaire.

L'**Ufap** souhaite un prompt rétablissement à notre collègue blessée et se tient à sa disposition pour l'accompagner dans ses démarches administratives et judiciaires.

Le Secrétaire local

PARMENTIER David